

Attribution du marche fournitures scolaires pour les ecoles alsh et alae

Date de la délibération : 17/12/2018

Thème: Délibération du Conseil

Séance : Délibération du Conseil

Objet : Attribution du marche fournitures scolaires pour les ecoles alsh et alae

Service : Service des Assemblées



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30